Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° -718-2025

Règlement numéro 718-2025 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 712-2018 de zonage.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 18 novembre 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du Règlement numéro 718-2025 modifiant le règlement numéro 712-2018 de zonage concernant les maisons mobiles / modulaires.

QUE le règlement numéro 718-2025 sera officiellement en vigueur ce 2 décembre 2025;

QUE le 1er décembre 2025 la MRC de Rouville a émis le certificat de conformité au schéma d'aménagement par la résolution 25-11-230 de leur séance du 26 novembre 2025.

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 980, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce deuxième jour du mois de décembre 2025.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier